



Liste des délibérations

Conseil Municipal du 04 Avril 2024

Numéro	Objet	Vote
2024.00009	Installation de Madame Brigitte PATIN en qualité de nouvelle conseillère municipale en remplacement de Monsieur Patrick ANDROLUS	Approuvée
2024.00010	Restitution de la compétence cimetière et révision statutaire du SIFUREP	Approuvée
2024.00011	Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux : approbation d'une convention de gestion	Approuvée
2024.00012	Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place de volets roulants à l'école maternelle des Blondeaux - autorisation donnée au Maire de signer et déposer une autorisation d'urbanisme	Approuvée
2024.00013	Acquisition d'une partie de la parcelle AK 367 en nature de voirie de 23 m ² rue Elisée Reclus	Approuvée
2024.00014	Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la commune et l'EPFIF – Extension du périmètre de veille foncière	Approuvée
2024.00015	Déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle H n° 101 sise 4 rue des Cyclamens	Approuvée
2024.00016	Approbation de la convention de transfert de gestion et de jouissance pour le bien acquis par l'EPFIF et situé 19, rue de Chevreul	Approuvée
2024.00017	Rétrocession du fonds de commerce du 5 rue des Tournelles	Approuvée
2024.00018	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Bièvre : adhésion de la Ville pour l'année 2024	Approuvée
2024.00019	Villes Amies des Aînés : adhésion au réseau français	Approuvée
2024.00020	Projet d'action du service Jeunesse : mesures de responsabilisations	Approuvée
2024.00021	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restaurants du Coeur / Relais du Coeur du Val-de-Marne »	Approuvée
2024.00022	Association amicale Philatélique de L'Hay-les-Roses (APH) : attribution d'une subvention à titre de projet pour l'année 2024	Approuvée
2024.00023	Association Fleurir L'Hay : attribution d'une subvention	Approuvée
2024.00024	Modalités d'organisation du temps de travail des agents en charge de la sécurité et maintenance des bâtiments (gardiens logés pour nécessité absolue de service)	Approuvée